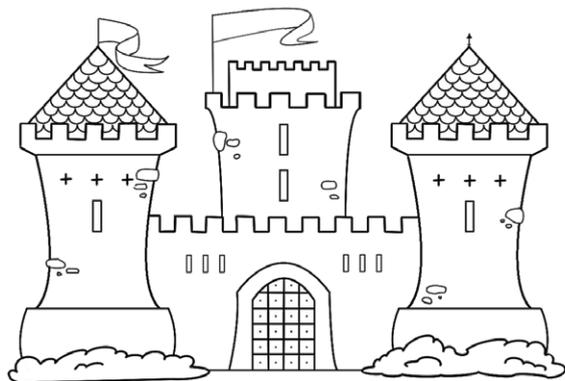
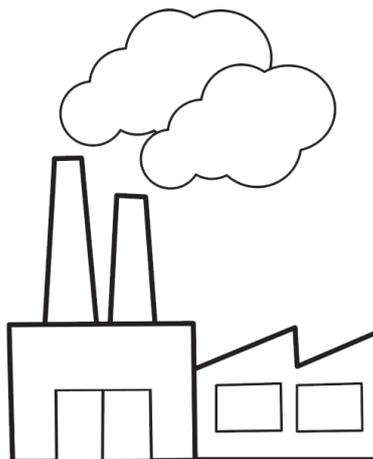


Contre la réforme « Collège 2016 », pour un collège égalitaire et émancipateur



Neuilly

Latin
Grec
Italien
Anglais
Allemand
Club russe
Prépa lycée / grandes écoles



Gennevilliers

Anglais
Découverte professionnelle
Priorité Socle commun
Club réussir son insertion professionnelle
dans les métiers du bâtiment
Nombreux partenariats avec
des entreprises du BTP qui
interviennent dans les EPI

**Accentuer les inégalités sociales,
c'est toujours NON !**

éducation
Sud

Fédération des syndicats
Sud éducation :
17, boulevard de la
Libération
93200 Saint-Denis
Téléphone : 01-42-43-90-09
Fax : 09-85-94-77-60
e-mail : fede@sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires



SUD éducation s'engage pleinement dans la lutte contre cette réforme du collège. Pour autant, SUD éducation ne tombe pas dans le panneau de la défense inconditionnelle de l'existant : le collège sous sa forme actuelle ne permet pas l'épanouissement et l'émancipation individuelle des élèves, et reproduit largement les inégalités sociales et culturelles. Que l'on ne compte pas sur nous pour restaurer l'autorité du maître, pour fendre le «pédagogisme» et idéaliser l'école d'antan : SUD éducation lutte pour une autre école, d'autres pratiques pédagogiques, et donc pour un autre collège. Mais à la lecture des projets ministériels, force est de constater qu'il s'agit encore d'une contre-réforme drapée dans les habits vertueux de la pédagogie. L'inspiration revendiquée de structures innovantes masque le fait que

celles-ci bénéficient de moyens dont l'ensemble de l'éducation nationale manque cruellement, du fait des politiques d'austérité reconduites au mépris des personnels et des usagers. Plus largement, l'innovation pédagogique est - dans la « refondation de l'école » dont cette réforme du collège est l'un des piliers - le nouveau prétexte de l'adaptation du système éducatif aux logiques de rentabilité : autonomie des établissements, concurrence entre disciplines et équipes, financements au projet. Ni conservatisme corporatiste, ni illusion face à la logique profonde des réformes : SUD éducation porte son propre projet d'école émancipatrice. SUD éducation le portera fermement dans les luttes, à commencer par la mobilisation contre cette réforme du collège.

I / Derrière l'alibi pédagogique, une nette dégradation des conditions de travail.

Cette réforme reste dans le carcan de l'austérité. C'est une réforme à moyens constants. 4000 équivalents temps pleins sont annoncés pour sa mise en place pour 5000 collèges soit moins de 1 poste par établissement. Aucune amélioration réelle pour les élèves et les personnels ne peut être obtenue dans ces conditions. Aucune baisse des effectifs par classe n'est prévue, alors que c'est pourtant essentiel pour la réussite des élèves. Le modèle suédois tant vanté est déjà oublié de ce point de vue... austérité oblige !

Pire, les dispositifs de la réforme vont aggraver les conditions de travail des personnels comme des élèves.

- La baisse des horaires disciplinaire pour mettre en place les enseignements complémentaires, aura pour conséquence mécanique l'augmentation du nombre de classe par enseignants et donc un suivi plus difficile des élèves.

- Le 1er dispositif phare de la réforme, les EPI, allongera le temps de travail réel par la multiplication des heures de concertation nécessaires pour les mettre en place. Le décompte des heures interdisciplinaires reste flou : en cas de co-intervention la totalité de l'heure sera t'elle payée à chaque collègue ?

- De plus l'Accompagnement Pédagogique (AP), deuxième dispositif phare de la réforme, visiblement prévu en classe entière n'allégera en rien le nombre d'élèves pris en charge et ne permettra en aucun cas le traitement des difficultés scolaires.

- comme avec la réforme du Lycée, ces dispositifs qui réunissent des élèves des plusieurs classes ou plusieurs professeurs vont nécessiter des alignements des emplois du temps élèves et professeurs qui seront d'autant moins satisfaisants pour tous que la pause méridienne devra être au moins d'1,5 heures.

- La polyvalence imposée et les remplacements à l'interne deviendraient la règle en « sciences » (SVT + Technologie + Sciences Physiques) et en « enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale), alors que la limitation de l'allemand à la LV 2 va rendre quasiment impossible pour les collègues d'allemand d'avoir un poste sur un seul établissement. La même difficulté se posera pour les problèmes de langues dites rares : russe, italien, ...

II / Autonomie, souplesse, flexibilité ? Quand l'Éducation néo-libérale se substitue à l'Éducation nationale...

L'arrêté du 20 mai 2015 renforce l' « autonomie » des établissements, d'une part en leur laissant le choix de la modulation des horaires disciplinaires à l'intérieur de chaque cycle, et le choix de la ponction sur les horaires disciplinaires pour réaliser les Enseignements Complémentaires qui ne disposent pas d'horaires fléchés (AP et EPI) ; d'autre part, en leur laissant le choix de l'utilisation de la dotation supplémentaire : C'est l'instauration d'une concurrence à toutes les échelles !

Cette réforme s'inscrit dans le cadre du décret sur les nouveaux statuts qui multiplie les nouvelles fonctions, crée de nouvelles hiérarchies intermédiaires à travers les « missions particulières » dont le coordonnateur de discipline, le coordonnateur de cycle d'enseignement, le coordonnateur de niveau d'enseignement ; ces missions étant définies par le chef d'établissement sur avis du conseil pédagogique dont il désigne les membres ! In fine, loin de favoriser un travail de coopération des personnels qui nécessiterait alors du temps compris dans les services, la réforme du collège met en œuvre l'institutionnalisation de ces hiérarchies intermédiaires et de la gestion managériale : sans de temps de concertation en équipe, comment les discussions peuvent-elles avoir lieu ?

Comment les choix vont-ils se faire ? Par qui ? Sur quels critères ? Il est donc probable que ces décisions reviennent à ces coordonnateurs rétribués et choisis par les chefs.

Par ailleurs, l'absence de fléchage des horaires impliqués dans les EC implique une mise en concurrence des disciplines et des enseignants. Derrière les mots,



les actes traduisent le pas de plus vers l'individualisation du travail et la casse des dynamiques collectives.

Dans le même ordre d'idée, mais à une autre échelle, la concurrence s'installe, mais cette fois-ci entre les établissements. En effet, le projet prévoit l'octroi d'une dotation supplémentaire pour mettre en œuvre le projet d'établissement. Mais selon les établissements, l'utilisation de cette marge ne sera pas la même.

III / La fin du collège unique et le renforcement des inégalités.

Le projet de réforme organise la casse du collège unique, il prévoit en effet :

- de prendre sur les horaires réglementaires pour l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), sans précision sur les disciplines qui seront ponctionnées. Le choix est laissé aux hiérarchies locales. Les élèves n'auront pas dans tous les collèges le même nombre d'heures d'enseignement disciplinaire.
- la modulation des horaires disciplinaires en 5e, 4e et 3e dans une même discipline, les horaires peuvent être réparties indifféremment sur les trois années - en fonction de la décision du CA. C'est la mise en place de parcours différents en fonction des établissements, ce qui mettra à mal la continuité pédagogique pour des élèves qui changeront de collège.
- la mise en place d'une marge d'autonomie – un volant d'heures attribué « en plus » - qui entraînera un renforcement de la concurrence entre établissements et des inégalités dans l'offre de formation. Censées favoriser les demi-groupes ou la coanimation, l'attribution et l'utilisation de ces heures posent problème. D'une part rien ne précise ce qui conditionne l'attribution de ce volume horaire, c'est à la discrétion du recteur, ce qui ne manquera pas d'induire une

logique concurrentielle entre établissements, sur la base d'appels à projets. D'autre part l'utilisation de ces heures sera décidée dans le cadre du projet d'établissement : faute de fléchage, on s'oriente vers l'emprise de l'arbitraire local sur l'organisation des enseignements.

Enfin malgré ce qu'elle proclame, la réforme n'évitera pas le maintien des inégalités induites par les options qui favorisent les stratégies élitistes. Ainsi, l'allemand peut être maintenu en sixième lorsqu'une école du secteur en propose, soit dans les environnements socio-culturels déjà favorisés. De plus les heures d'autonomie pourront être utilisées pour des enseignements disparus des grilles horaires, comme les langues anciennes : seuls les établissements dans lesquels les dédoublements ne sont pas une nécessité impérieuse se permettront de faire du latin ou du grec. De plus, les thématiques mises en avant dans les EPI marqueront encore un peu plus, au titre de l'adaptation au local, les inégalités entre établissements, comme le laissent présager les thématiques « langues et culture de l'Antiquité » ou « monde économique et professionnel ».

IV/ Les nouveaux programmes :

La pseudo-consultation sur ces nouveaux programmes a débuté le 11 mai et s'est terminée le 12 juin 2015. Un laps de temps bien trop court pour aborder les nombreuses questions soulevées en termes d'organisation du travail, d'égalité d'accès aux formations et de contenu. D'autant que ces nouveaux programmes concernent l'ensemble du primaire et du collège, toutes les disciplines, qu'ils modifient considérablement l'organisation du travail et le contenu des enseignements, et qu'ils demandent aux collègues une prise en charge collective de certains enseignements (sciences en 6e, enseignements interdisciplinaires, parcours artistiques...), et un travail inter-dégré notamment pour le cycle 3 (CM1, CM2, 6e).

L'organisation par cycle : vraie – fausse liberté pédagogique et vrai renforcement hiérarchique. La liberté pédagogique est mise en avant dans les programmes, notamment en termes de modulation des horaires et des programmations par cycle. Mais cette grande souplesse d'organisation, si elle renforce l'autonomie des établissements, met en réalité à mal la liberté pédagogique – déjà toute relative – des enseignants, qui sera en réalité triplement contrainte :

- contrainte dans le temps, elle laissera en effet peu de souplesses d'une année sur l'autre, puisqu'il faut globaliser les horaires et s'entendre sur les progressions sur trois ans. Quelle liberté pédagogique si nous sommes tous alignés sur mêmes programmes, les mêmes compétences, et les mêmes évaluations ?

- La dépendance d'une année sur l'autre sera extrêmement forte, et donc la dépendance vis-à-vis de choix d'une équipe fait l'année précédente. Même s'il ne s'agit pas ici de nier l'intérêt d'une démarche collective, dans certaines équipes, la situation risque d'être très difficile.

- surtout, à terme, une dépendance par rapport aux nouveaux « coordinateurs » mis en place dans le cadre de la réforme des statuts. En effet la souplesse des programmes, allié à l'absence de temps de coordination nécessaire va renforcer le rôle de ces nouveaux coordinateurs, promus en petits chefs, qui décideront à la place des autres de la modulation des horaires et des programmations, dans le cadre d'un renforcement du rôle donné au conseil pédagogique.

Et les contenus ?

Allègement et mise en conformité avec le socle. L'allègement du programme en termes de contenu était salutaire, et SUD éducation en faisait la demande depuis plusieurs années. Cependant la mise en cohérence du programme avec le socle ne peut que nous inquiéter même si pour l'instant cela semble surtout être un alibi théorique. Nous dénonçons l'idée d'un « socle commun » de compétences et d'une école à minima pour tous, et certains items du socle qui inscrivent l'école dans une logique néo-libérale que nous combattons.

L'interdisciplinaire sans moyens de concertation, de co-animation et de formation. En introduisant les enseigne-

ments pratiques interdisciplinaires (EPI) la réforme remet en cause l'intégrité des disciplines. SUD éducation est pour un collège polytechnique, dans lequel les savoirs manuels et intellectuels ne seraient pas hiérarchisés, et dans lequel chaque élève pourrait trouver son épanouissement et son émancipation, sans jugement de valeur sur ses savoirs ou savoirs-faire. Partant de ce principe, l'interdisciplinarité semble aller dans le bon sens, notamment en permettant une pédagogie de projet : encore faut-il avoir du temps de concertation entre enseignants, et sous peine de voir sa charge de travail s'alourdir largement. L'interdisciplinaire, pour que ce ne soit pas un simple gadget de plus et qu'elle puisse s'appuyer sur des savoirs, nécessite une intervention conjointe des enseignants des différentes disciplines devant les élèves ; la coanimation nécessite des moyens, qui ne sont pas prévus par la réforme. Enfin, la formation initiale des enseignants est largement disciplinaire, qu'on le veuille ou non. Leur imposer en l'état une charge trop importante en termes d'enseignements interdisciplinaires ne peut que les mettre face à des difficultés inédites, en plus de celles qu'ils connaissent déjà. L'interdisciplinaire est donc difficilement envisageable sans une formation adéquate. Dans le cadre actuel, aucun moyen en termes d'heure n'est donné pour la coanimation, la concertation et la formation. De plus, on peut noter que paradoxalement, là où les programmations précédentes permettaient justement un travail interdisciplinaire, entre l'histoire et le français par exemple en 6e,

cela n'est plus possible, puisque le programme de français n'est plus construit selon une logique chronologique.



Et des contenus toujours plus exigeants, sans compensation...

L'articulation voulue entre le socle et les programmes ne peut que susciter des appréhensions sur les contraintes et les pressions hiérarchiques qui en découleront, pour remplir le LPC, et sur les attendus lors des inspections ou au moment de la titularisation des stagiaires. De même la bivalence, voire la polyvalence exigée des enseignants par ces nouveaux programmes : l'EIST en sciences, les EPI, l'histoire des arts, qui se mettent en place sans temps de concertation et sans formation, va augmenter la charge de travail et ne pas donner les résultats escomptés.

En 2015, un programme qui n'est toujours pas féminisé.

Enfin, notons que ce programme n'est pas féminisé, ce qui tend à invisibiliser la place des femmes dans la société, ce qui est plus que regrettable dans le contexte actuel d'avancée des réactionnaires.

V / Ce que demande SUD éducation :

Sud éducation s'oppose :

- à l'école à deux vitesses induites par la présence d'éléments facultatifs et obligatoires dans les programmes
- à la globalisation des programmes par cycle dans le cadre actuel et l'absence d'indication par année dans le cycle IV, au vu du turn over des équipes dans certains établissements et l'absence de temps de concertation

Sud éducation revendique dans l'im-médiat :

- La féminisation des programmes
- L'existence d'un volume horaire fléché pour faire de l'interdisciplinaire
- Des moyens pour la mise en place des enseignements interdisciplinaires

C'est dans cette optique que SUD éducation revendique un service composé de 14 heures d'enseignements et de 3 heures de concertation au collègue

L'interdisciplinaire, pour que ce ne soit pas un simple gadget de plus, nécessite une intervention conjointe des enseignants des différentes disciplines devant les élèves ; la coanimation nécessite des moyens, qui ne sont pas prévus par la réforme (en dépit de l'article 7 de l'arrêté)





Sud éducation revendique à terme :

- Une véritable interdisciplinarité : un collège unique et polytechnique

L'enseignement au collège n'aborde que des champs disciplinaires dits « intellectuels » et seules quelques disciplines mettent en œuvre ponctuellement des réalisations techniques (technologie, sciences, arts...). Les élèves qui en sortent, suite à une orientation choisie ou plus souvent subie, ne disposent pas des outils nécessaires pour comprendre leur environnement, encore moins pour avoir prise sur ce dernier.

Nous revendiquons un enseignement polytechnique intégrant les disciplines techniques et intellectuelles, un enseignement vraiment généraliste pour tous : un véritable collège unique dans lequel tous les élèves peuvent s'ouvrir au maximum de champs des connaissances humaines et au maximum de possibilités d'orientation future, y compris dans les spécialités dites manuelles.

Cet enseignement polytechnique doit permettre de contextualiser les apprentissages théoriques et de leur donner du

sens. Pour cela il doit favoriser la mise en place d'un véritable travail interdisciplinaire et de projets ambitieux visant des réalisations concrètes.

Sa mise en place rend également nécessaire des pratiques pédagogiques différentes de l'enseignement frontal : pédagogies coopératives, travaux de groupe, pédagogie de projet... Elle nécessite de faire confiance aux équipes et de les soutenir en leur donnant les moyens dont elles ont besoin. Elle implique de nouveaux programmes maintenant un cadrage national clair mais laissant une part importante à la liberté pédagogique des enseignants qui doivent avoir un rôle décisif dans leur définition et leur adoption.

- L'autonomie des équipes et non des chef-fe-s d'établissement : vers l'auto-gestion

Nous considérons que les personnels sont les seul-e-s capables de savoir comment organiser efficacement le travail et le service de chacun-e. Nous considérons que l'autonomie des établissements doit être celle des équipes

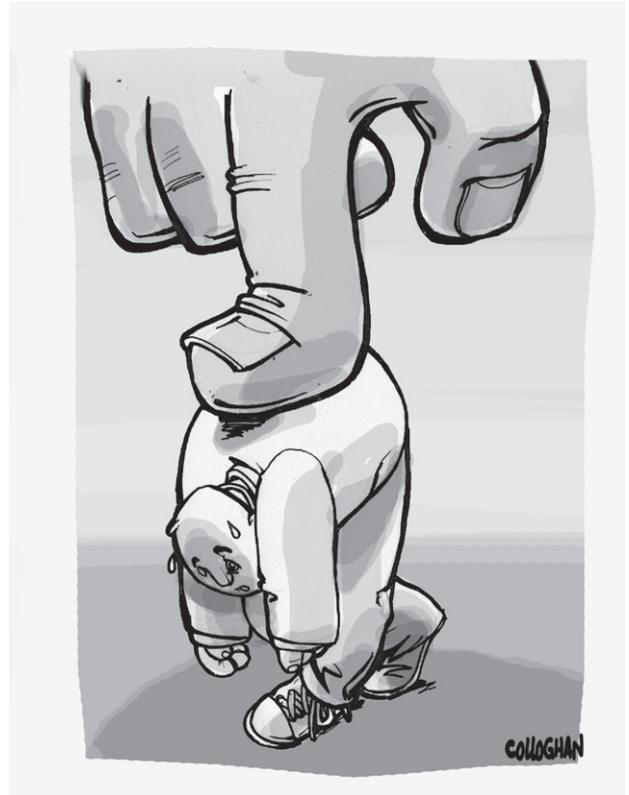
et non des chef-fe-s d'établissements qui concentrent aujourd'hui tout le pouvoir de décision. Les projets d'établissement, les choix pédagogiques, la mise en place de dispositifs, d'options, de projets doivent être le fait des équipes pédagogiques. L'utilisation des locaux, l'organisation du service des personnels doivent être décidées par les personnels eux-mêmes.

Pour cela que nous revendiquons la suppression de la fonction de chef-fe d'établissement et leur remplacement par des directions collégiales composées de personnels issus des différentes catégories de personnels (enseignement, vie scolaire, agents, personnels administratifs), déchargés d'une partie de leur temps de travail habituel.

- Un temps de concertation pour tous les enseignants permettant la mise en place du collège unique-polytechnique

Nous revendiquons pour les enseignants que 3 heures soient soustraites des obligations de services pour être consacrées à la concertation, donc intégrées dans les services et inscrites aux emplois du temps.

Cette réduction du nombre d'heures devant élèves doit permettre la mise en place du travail interdisciplinaire, la conception de projets d'équipe et de classe, une prise en charge collective des élèves et de leurs difficultés avec l'ensemble des personnels, enseignants et non-enseignants, la co-formation et l'échange de pratiques entre collègues, l'implication de chacun-e dans l'orga-



nisation des établissements et dans les choix pédagogiques les concernant.

Nous revendiquons également des réductions de service liées à la pénibilité de certaines fonctions et de certains postes de travail : service partagé sur plusieurs établissements, remplacements ou affectations à l'année, et affectation dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. Les compensations sous forme de primes ou d'indemnité ne peuvent constituer une réponse acceptable et efficace aux besoins professionnels des enseignants des collèges.

- Des effectifs réduits pour tous

Nous revendiquons une baisse des effectifs par classe pour atteindre 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SE-

GPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé-e-s dans les effectifs des classes. Nous revendiquons des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.

Cette réduction des effectifs par classe nous apparaît indispensable pour élaborer des projets avec les classes et impliquer les élèves dans leurs apprentissages, prendre en compte la diversité des

élèves et individualiser l'enseignement qui leur est donné, prendre en charge la difficulté scolaire au sein des groupes classe sans avoir à l'externaliser. Afin d'ouvrir à chaque élève de vrais lieux de réflexion, d'expression, de décision, de communication et de coopération, la taille des établissements doit rester humaine : nous revendiquons des collèges de 400 élèves au maximum.



